

**Observations de l'Association ADELE  
reçues le 30 avril 2019 à 9h58**

**concernant l'enquête publique SCEA DUTERTRE à PITGAM  
du 1<sup>er</sup> avril au 3 mai 2019**

ci joint l'avis de l'association ADELE Dunkerque en espérant avoir du pétitionnaire un mémoire en réponse aux questions soulevées par l'association

Association de défense de l'environnement ADELE  
Maison de l'environnement  
106 avenue du casino  
59240 DUNKERQUE

Dunkerque , le 30 04 2019  
page 1/2

Présidente : MME Huguette FLAMENT  
Vice président : Michel MARIETTE

OBJET :  
ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES ICPE  
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SCEA DUTERTRE  
Commune de Pitgam

Monsieur le Commissaire enquêteur ,

Le dossier appelle de la part de l'ADELE les observations suivantes :

1: dans un contexte particulièrement difficile de désignation des zones humides au sein du SAGE du Delta de l'Aa et en particulier au niveau de l'intercommunalité dénommée CCHF nous vous demandons de bien vouloir tenir compte des compétences effectives des agents de l'Etat DDTM ex DDE et des hydrogéologues agréés par M le Préfet. et s'agissant du projet , d'interroger les anciens du village qui pourraient disposer de documents pertinents attestant de la présence d'eau

2 : le littoral de la mer du Nord est vulnérable aux nitrates et des phénomènes d'eutrophisation sont constatés chaque printemps ; le seul moyen de les combattre est de limiter les apports en nutriments dans les eaux continentales et dans les sols compte tenu des phénomènes de lessivage , phénomènes amplifiés par le changement climatique ; le projet va générer des boues contenant ces éléments , valorisables en agriculture et surtout des polluants atmosphériques ( ammoniac) qui vont retomber sur le sol. ; on aurait pu espérer pour une installation de cette importance une contribution significative à la réduction des apports en azote et de ces dérivés ce qui ne semble pas être le cas. Sauf erreur de lecture , aucune quantification des apports atmosphériques n'est estimée .

3 les substances pharmaceutiques ( antibiotiques , vaccins , etc ) qui seront utilisées vont pour partie se retrouver dans les déjections animales puis dans les eaux et les boues ; un état des lieux des substances pharmaceutiques aurait du figurer au dossier pour les sols , le watergang Deullaert Gracht ( eau , sédiments superficiels et matière vivante sédentaire )

4 : les produits de nettoyage utilisés en entretien courant et éventuellement lors des épidémies aviaires ( peste par exemple ) doivent être identifiés ( selon la directive REACH) et les eaux issues de ces opérations récupérées dans un bassin étanche dimensionné à ce effet

5 : à propos des eaux incendie les quantités d'eau qui pourraient être utilisées avant l'arrivée des pompiers SDIS ( sprinklers, R I A , PI, BI ) puis pendant leur intervention doivent pouvoir être récupérées puis analysées avant que l'inspecteur des ICPE , le service de police des eaux DDTM et le gestionnaire du watergang n'autorisent le rejet dans le milieu récepteur

6 le watergang le Deullaert Gracht assure le drainage agricole mais peut être utilisé en période d'étiage prononcé pour irriguer les cultures selon un cahier des charges de plus en plus drastique imposé par l'industrie agro-alimentaire ; c'est également un ouvrage qui assure une continuité écologique , aussi , en tant qu'association présidant le Groupe de Travail n°1 sur la protection de la ressource au SAGE du delta de l' Aa , l'instauration d'un suivi chimique régulier du watergang aurait pu être présenté dans les mesures compensatoires . .

ADELE 30 04 2019 page 2 :2

7 :la proximité de GRT Gaz nous interpelle en cas d'émanation de gaz susceptible par vent défavorable d'impacter les systèmes d'aération du bâtiment d'élevage : est il envisagé une alimentation en air frais non impacté par GRT Gaz pour éviter un désastre animal ?

8 :le dossier aurait du faire la démonstration de la bonne prise en compte des principes d'économie circulaire et d'écologie industrielle si chers à nos responsables politiques et économiques

***En conclusion pour un dossier qui se voulait être exemplaire en matière de développement durable , nous formulons un avis défavorable.***

Le vice président de l' ADELE  
Chevalier dans l' Ordre National du Mérite  
Michel MARIETTE